

Paris, le 27 octobre 2004.

REORIENTATION STRATEGIQUE

ACTIVITE 3^{ème} TRIMESTRE, RÉSULTATS SEMESTRIELS 2004, RESSOURCES FINANCIERES, DECISIONS D'ORGANISATION

Le Conseil d'administration d'OENEO s'est réuni le 26 octobre 2004 pour examiner l'activité du 3^{ème} trimestre, arrêter les comptes semestriels et prendre une série de mesures financières et d'organisation en vue d'un redressement durable du Groupe.

Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre

en M€	3 ^è trim.	3 ^è trim.	Var.	9 mois	9 mois	Var.
	2004	2003	%	2004	2003	%
Bouchage	18,7	18,7	- 0,1%	60,0	64,1	- 6,5%
Tonnellerie	29,3	30,8	- 4,9%	64,2	60,7	5,7%
Total	48,0*	49,5	- 3,1%	124,2*	124,8	- 0,6%

* Dont un effet périmètre limité à 0,5% du chiffre d'affaires trimestriel et 2,6% du chiffre d'affaires cumulé.
La variation par rapport à 2003 est calculée hors activité Parquets (activité arrêtée définitivement en 2003).

La division Bouchage a stabilisé ses ventes au 3^{ème} trimestre alors que le début de 2^{ème} semestre de la division Tonnellerie est affecté par des vendanges tardives, cette année, en France.

Résultats Semestriels

Résultat opérationnel par division

Bouchage

en M€	2004	2003	Var. M€
Chiffre d'affaires	41,3	45,5	(4,2)
Résultat opérationnel	(9,4)	(0,9)	(8,5)

Dans un contexte viti-vinicole défavorable, la division Bouchage enregistre un recul de son résultat opérationnel du 1^{er} semestre en raison d'une moindre activité, et des provisions sur stocks (6,6 M€) constituées principalement en raison des difficultés d'écoulement des produits finis dans la filière bouchons naturels.

Tonnellerie

en M€	2004	2003	Var. M€
Chiffre d'affaires	34,9	30,0	4,9
Résultat opérationnel	(0,8)	(0,5)	(0,3)

La croissance d'activité enregistrée a permis à la division Tonnellerie de quasiment stabiliser son résultat opérationnel du 1^{er} semestre malgré le renforcement des structures effectué sur la période.

Résultats consolidés

<i>en M€</i>	2004	2003	Var. M€
Chiffre d'affaires	76,2	78,8	(2,6)
Résultat opérationnel	(10,4)	(1,8)	(8,6)
Résultat Financier	(3,2)	(3,7)	0,5
Autres produits et charges	3,7	1,7	2,0
Impôts sur les résultats	(11,1)	(0,2)	(10,9)
Amortissement des survaleurs	(12,9)	(0,9)	(12,0)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	0,1	(0,1)
Minoritaires	(0,1)	-	(0,1)
Résultat Net (part du Groupe)	(33,9)	(4,7)	(29,2)

Constatant la non réalisation des hypothèses des plans d'activité d'OENEO décrits dans le document de référence 2003, le Conseil a approuvé l'annulation d'impôts différés actifs du Groupe (10,3 M€) et la dépréciation intégrale des survaleurs de la division Bouchage (12,2 M€). Le Conseil a en revanche fait constater¹ l'encaissement d'une indemnité de la part de l'assureur du Groupe² ainsi qu'une plus-value consécutive à la cession des actifs de la division Parquets.

Bilan

(au 30 juin)

Actif en M€	2004	2003	Passif en M€	2004	2003
Actif immobilisé	60,6	76,5	Capitaux propres part du Groupe	22,4	41,0
			Intérêts minoritaires	0,9	-
			Capitaux propres	23,3	41,0
Besoin en fonds de roulement	106,2	132,5	Avances conditionnées	0,2	0,3
			Provisions R&C	15,7	20,3
			Dette financière nette	127,6	147,3
Capitaux engagés	166,8	209,0	Total ressources	166,8	209,0

Décomposition de la dette financière nette au 30 juin

<i>en M€</i>	2004	2003
Dette moyen et long terme > 1 an	83,1	101,2
Dette moyen et long terme < 1 an	17,1	20,0
Dette moyen et long terme	100,2	121,2
Dette court terme	39,1	35,8
V.M.P. et trésorerie	(11,7)	(9,7)
Dette court terme nette	27,4	26,1
Dette financière nette	127,6	147,3

Le bilan au 30 juin 2004 traduisant la nécessité d'un renforcement des fonds propres, le Conseil envisage de convoquer rapidement une Assemblée Générale Extraordinaire pour augmenter le capital et assurer la continuité de l'exploitation, perspective dans laquelle sont arrêtés les comptes consolidés semestriels. Le Groupe travaillant actuellement à rassembler l'ensemble des ressources financières qui lui sont nécessaires pour mener à bien ses projets, comme exposé ci-après, les Commissaires aux comptes se sont déclarés dans ce contexte dans l'impossibilité technique d'émettre une opinion sur ces comptes.

¹ en autres produits et charges.

² à la suite de la résolution du litige ayant opposé OENEO à son assureur, décrit dans le Document de Référence 2003 en note 25 (Passifs éventuels) de l'annexe aux comptes consolidés.

Ressources Financières

Le Conseil d'administration d'OENEO a examiné un nouveau plan comprenant d'importantes décisions stratégiques : concentration de la Division Bouchage sur les produits technologiques (Altec, Diamant) et des équipes de direction sur les sites d'opérations industrielles en France et à l'international.

Ce plan sera présenté aux banques françaises du groupe, dont l'accord préalable est nécessaire, non seulement pour rééchelonner la dette syndiquée du Groupe, mais aussi définir de nouveaux ratios financiers « covenants » liant le Groupe à ses banques pour les années à venir. L'exécution de ce plan stratégique donnerait lieu à des provisions pour restructurations significatives qui affecteraient les comptes du 2^{ème} semestre 2004.

Dès lors, et afin de permettre au Groupe de renforcer ses fonds propres et de mener à bien ses négociations avec son pool bancaire, le Conseil d'administration d'OENEO étudie actuellement les modalités d'une augmentation de capital, en liaison avec ses principaux actionnaires, pour un montant minimum de 20 millions d'euros.

Le Groupe a donc pour objectif de sécuriser ses ressources financières au cours du dernier trimestre 2004, et communiquera au marché le résultat des négociations actuellement menées avec ses banques dans les meilleurs délais. Le Conseil précisera alors les modalités retenues pour un renforcement de ses fonds propres.

Nouvelle organisation

Le Conseil d'administration d'OENEO a décidé, lors de sa séance du 7 octobre 2004, de nommer, à titre intérimaire, Monsieur Marc HÉRIARD DUBREUIL, Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Gérard EPIN.

Dans sa séance du 26 octobre, le Conseil d'OENEO, sur proposition de Monsieur Marc HÉRIARD DUBREUIL, a nommé Monsieur François HÉRIARD DUBREUIL Vice Président et Directeur Général Délégué.

En outre, dans le souci de développer les deux activités historiques du Groupe et de concentrer son équipe de direction sur les sites opérationnels en France et à l'international, le Conseil sur proposition de Monsieur Marc HÉRIARD DUBREUIL a désigné, en qualité de Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Philippe RAPACZ, Pascal FOUGERE, Philippe GILLAIZEAU et Philippe BAYET.

Monsieur Philippe RAPACZ assumera la direction de la division Tonnellerie et Monsieur Pascal FOUGERE celle de la division Bouchage. Monsieur Philippe BAYET sera en charge de la direction financière et juridique du groupe et Monsieur Philippe GILLAIZEAU assumera la direction des ressources humaines et la coordination globale entre les directions opérationnelles du groupe.

Dans un marché dont la reprise se fait attendre, le Conseil d'administration prend ainsi les premières mesures pour relever les enjeux majeurs qui se présentent au Groupe OENEO, et pour accélérer son retour à la rentabilité.



Contact Oeneo : Nicolas Serpette au +33 (0)1 58 36 10 90 – www.oeneo.com
Contact Equity Conseil : Olivier Brice au +33 (0)1 45 22 22 30 – www.equityconseil.com
ISIN FR0000052680, Reuters SABT.PA - Bloomberg SBT-FP